

7
97

P R O T O C O L E .

Les ratifications du Traité de Paix collectif conclu entre la République Ukranienne, d'une part, et la Turquie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie, d'autre part, ainsi que du Traité additionnel conclu entre la République Ukranienne, d'une part, et la Turquie d'autre part, ont été échangées ce 22 Août 1918 dans le Palais de l'Ambassade Impériale Ottomane à Vienne, entre

Monsieur Jean de Tokary Tokarzewski Karaszewicz,
Chargé d'Affaires de la République Ukranienne,

et

Hussein Hilmi Pacha,
Ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur des Ottomans.

En foi de quoi le présent protocole a été signé.

Vienne, le 22 Août 1918.

*Jean de Tokary Tokarzewski Karaszewicz
Chargé d'Affaires de la République Ukranienne*

*H. Hilmi
Ambassadeur de
Turquie à Vienne*

